

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

N° D/2000/ 004 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS
NATIONAUX

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance N°030/PRG/SGG/88 du 15 Juin 1988, portant principes fondamentaux de
Création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier
Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des Membres du
Gouvernement

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-
après :

1. DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE NATIONALE

- Monsieur Ahmadou CAMARA, précédemment Conseiller à la Présidence de
de la République Chargé de la Sécurité en remplacement de Monsieur Fodé
Moussa SYLLA

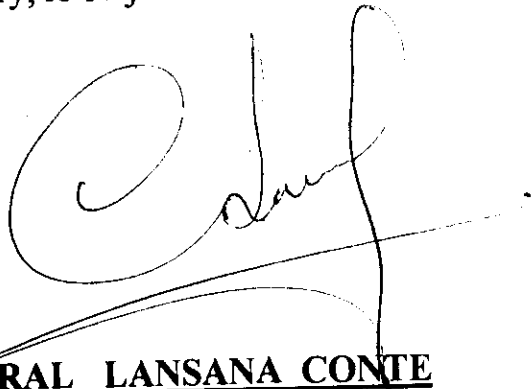
2. DIRECTEUR NATIONAL DE L'AVIATION CIVILE

- Monsieur Abdoulaye Djibril CAMARA, précédemment Directeur Général
Adjoint de la SOGEAC en remplacement de Monsieur Bambo FOFANA,
admis à faire valoir ses droits à la retraite.

./...

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 janvier 2000

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', is written over the printed name.

GENERAL LANSANA CONTE